

**BACCALAUREAT  
SESSION 2026**

**Coefficient : 4  
Durée : 3 h 30**

**ECONOMIE GENERALE -  
ECONOMIE D'ENTREPRISE - DROIT**

**SERIES : G1-G2**

*Cette épreuve comporte trois (03) pages numérotées 1/3, 2/3 et 3/3.*

**Zone de Libre- Echange Continentale Africaine (ZLECAf), ESPOIR OU CONTRAINTE  
POUR L'AFRIQUE ?**

La Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) sera prochainement sur les rails. Son objectif est de créer le plus vaste marché commun au monde où 90 % des droits de douane seraient supprimés et les démarches administratives simplifiées pour permettre une meilleure circulation des biens et des services mais également des populations.

Selon une projection de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations unies (CEA), la ZLECAf donnerait « un fort élan au commerce intra-africain ». La commission note en outre que « les pays les moins avancés devraient connaître une plus forte croissance en matière de commerce intra-africain de produits industriels – jusqu'à 35% de plus en 2040, contre seulement 19% pour les pays africains en développement ».

L'analyste économique Mays Mouissi estime que le projet de la ZLECAf est un projet « intégrateur ». « Aujourd'hui, le poids du continent africain dans les échanges mondiaux est relativement faible. Il est de l'ordre de 2 ou 3 % car le commerce intra-africain est limité. Je pense qu'avec la ZLECAf, un mouvement s'amorcera pour amplifier les échanges entre les pays africains. Par conséquent, on peut penser qu'à long terme, il y aura des effets mutuels sur les économies africaines et notamment sur l'industrialisation et la production. Les marchés qui sont aujourd'hui des marchés relativement clos, vont progressivement s'ouvrir. »

Il juge en outre que la ZLECAf permettra aux pays africains de limiter leurs importations vis-à-vis des pays européens et ainsi réduire leurs déficits commerciaux : « La plupart des consommations locales viennent déjà de l'extérieur. Sauf que cet extérieur n'est pas le continent africain. Lorsqu'on veut manger du riz, on l'importe d'Asie. Lorsque l'on veut une voiture, on l'importe d'Europe ou d'Asie. Les grandes économies se construisent à partir de leur marché intérieur ou leur marché de proximité. Si on prend l'exemple de l'Europe – qui est le meilleur comparatif que l'on peut faire – l'essentiel des productions allemandes se vendent à l'intérieur de l'Union européenne. Et donc, on devrait progressivement créer des synergies », analyse-t-il.

Il avertit néanmoins que les retombées économiques de la ZLECAf ne seront pas palpables à court terme : « Les projets de cette nature sont des projets longs. Avant d'avoir les premiers

résultats de la ZLECAf sur les économies africaines, il va se passer plusieurs années voire plusieurs décennies. Nous sommes actuellement en phase de construction d'un projet utile et indispensable pour le continent, il est dommage qu'il ne soit mis en place que maintenant. »

Derrière l'optimisme des pays signataires, la réticence nigériane n'est pas passée inaperçue. La première économie du continent figure avec le Bénin et l'Érythrée parmi les trois pays africains qui refusent pour l'heure de signer l'accord. La raison ? La crainte de certains syndicats et du patronat d'une concurrence féroce. Pour le président de l'Association nigériane des manufacturiers, Frank Jacobs, l'ouverture des frontières entraînerait une arrivée massive de produits africains mais également européens – en raison des accords de libre-échange scellés entre certains pays africains et l'Union européenne – sur le marché nigérian. Des produits qui pourraient d'après lui provoquer la « faillite » de nombreuses industries locales.

Pour l'économiste Jacques Berthelot, ce risque est bien réel. La suppression de 90% des droits de douanes, selon lui, ne renforcera pas l'intégration régionale. Il estime au contraire que cette mesure pourrait avoir l'effet inverse : « Certes un accord de libre-échange n'est pas une union douanière au sens où les Etats membres doivent seulement abolir leurs droits de douane entre eux tout en conservant leurs propres droits de douane vis-à-vis du reste du monde, mais ceci serait impossible. Loin de favoriser l'intégration régionale du continent elle ne pourra que le désintégrer fortement en ouvrant largement les portes aux firmes multinationales qui sont déjà largement présentes dans la plupart des pays et qui concentreront leurs activités dans ceux les plus compétitifs en exportant vers les autres. »

Nadim Michel Kalife, expert en politique économique, qualifie pour sa part de « prématuré » la mise en place d'une zone de libre-échange. Selon lui, les pays africains doivent avant tout s'atteler à régler les problèmes relatifs à la mauvaise gouvernance avant de s'engager dans un tel processus.

Présenté comme l'élément phare de l'ambitieux Agenda 2063 de l'Union africaine – ce plan d'action lancé en 2013 a pour objectif de faire de l'Afrique un continent riche et prospère – la ZLECAf est loin de faire l'unanimité. Si ses promoteurs assurent que son instauration sera bénéfique à l'ensemble des pays africains, l'absence, pour le moment, de réelles compensations financières destinées aux pays peu dynamiques sur le plan économique et un temps négativement impacté par cette libéralisation des échanges, fait planer une grande incertitude sur la concrétisation rapide de ce projet à l'échelle continentale.

**AUTEUR : Malik Acher**

**SOURCE : [www.bilaterals.org](http://www.bilaterals.org) ; mai 2019 à 10 h 40**

A partir du texte et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

### **ECONOMIE GENERALE**

- 1- Définissez :
  - a) Le dumping
  - b) L'intégration économique
  - c) Le développement durable
  - d) Le contingentement
  
- 2- Comment la ZLECAf peut-elle être pour l'Afrique :
  - a) Une opportunité ?
  - b) Une contrainte ?
  
- 3- Quels sont les avantages de la réévaluation de la monnaie ?
  
- 4- Expliquez les stratégies de développement industriel suivantes :
  - a) La stratégie de substitution aux importations.
  - b) La stratégie des industries industrialisantes

### **ECONOMIE D'ENTREPRISE**

- 1- Définissez :
  - a) La firme multinationale
  - b) La communication formelle
  - c) Le profil de poste
  - d) L'effet de synergie
  
- 2- Quels sont les avantages de la ZLECAf pour les entreprises africaines ?
  
- 3- Quels sont les avantages et les inconvénients de la croissance externe de l'entreprise ?

### **DROIT**

- 1- Définissez :
  - a) Le délégué du personnel
  - b) La vente commerciale
  - c) Le lien de subordination juridique
  - d) Le créancier gagiste
  
- 2- Quelles sont les causes de suspension du contrat de travail dues au fait du salarié ?
  
- 3- Quels sont les avantages du crédit-bail pour le locataire ?
  
- 4- Quelle est la répartition de la durée du congé de maternité de la femme salariée ?